



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Publié en préfecture le 24/02/2017
Déposé en préfecture le 24/02/2017
Affiché en préfecture le 24/02/2017
ID : 033-200027068-20170223-2017_02_066-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-066 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS D'AQUITAINE

AMPA

Envoyé en préfecture le 22/02/2017 à 12:22:00
2017-02-066 - 2/2

Reçu en préfecture le 24/02/2017 à 10:01:00

2017-02-066 - 2/2
ID : 033-200027068-20170223-2017_02_066-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-Président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu les articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 14.04.69 en date du 30 avril 2014 relative à l'adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA),

L'association de mutualisation d'une plate-forme dématérialisée de gestion des marchés publics en Aquitaine dénommée « Marchés Publics d'Aquitaine » a été créée le 8 juillet 2008 par la Région Aquitaine (Nouvelle Aquitaine), la Communauté urbaine de Bordeaux (Métropole de Bordeaux) et la Commune de Floirac,

Elle a pour objet de :

- permettre de déployer et de mutualiser une plate-forme commune de gestion des procédures de passation des marchés publics,
- mettre à disposition des adhérents un espace de gestion dématérialisé autonome de leurs procédures de gestion et de passation des marchés publics,
- définir de manière partenariale le périmètre de la solution logicielle et les développements techniques et fonctionnels nécessaires à l'amélioration des services offerts par l'outil mutualisé,
- assurer l'information des adhérents sur les services de la plate-forme, et proposer le cas échéant l'organisation de formations à l'utilisation de la solution logicielle,

Vu l'avis du Bureau en date du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

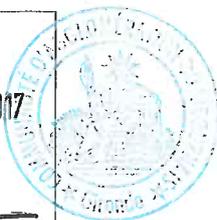
Le Conseil communautaire décide de procéder à cette désignation par scrutin public et vote à main levée et désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant comme suit :

		Nom	Prénom
1	Délégué titulaire	HENRY	Gérard
2	Délégué suppléant	JULIEN	Monique

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23 FEV. 2017

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour l'expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Emis en préfecture le 24/02/2017

Publié en préfecture le 24/02/2017

ID : 033-200027068-20170223-2017_02_067-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-067 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES - 3AR

Envoyé en préfecture le 24/02/2017 à 14:02:06
2017-02-067 - 2/2

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Fichier : 033-200027068-20170223-2017_02_067-DE

ID : 033-200027068-20170223-2017_02_067-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-Président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu les articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°14.04.070 en date du 30 avril 2014 relative à l'adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR),

La Cali est engagée dans une démarche de développement durable, et en particulier en matière d'achats responsables. Elle a choisi d'améliorer ses pratiques en interne et notamment d'orienter ses achats vers des achats éco responsables,

L'association 3AR, créée le 19 décembre 2012 a pour rôle de tisser des liens entre acteurs du territoire pour développer une commande publique responsable,

Elle a pour objectifs :

Ad'entretenir la dynamique régionale autour de l'achat responsable,

Bd'accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel,

Cde valoriser les retours d'expérience et évaluer les progrès réalisés,

Dde favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables,

Vu l'avis du Bureau en date du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de procéder à cette désignation par scrutin public et vote à main levée et désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant comme suit :

		Nom	Prénom
1	Délégué titulaire	HENRY	Gérard
2	Délégué suppléant	JULIEN	Monique

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23 FEV. 2017

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Émis le 24/02/2017
Reçu en préfecture le 24/02/2017
Affiché le
17_02_068-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-068 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre des conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES
ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Envoyé en préfecture **2017-02-068 - 2/3**
Reçu en préfecture le 24/02/2017
Affiché le 
ID : 033-200027068-20170223-2017_02_068-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-Président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu les articles L.1411-5 et L.1414-1 à L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération n° 2017-01-042 en date du 31 janvier 2017 portant sur la création de la CAO ;

La Commission d'appel d'offres (CAO) d'un établissement public de coopération intercommunale est composée par :

- le Président de cet établissement ou son représentant,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Il est précisé que, toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la Commission est composée au minimum d'un Président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement.

Le rôle de la Commission d'appel d'offres est de choisir le titulaire d'un marché public dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, soit 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux.

Elle peut aussi avoir à donner un avis sur tout projet d'avenant à un marché public soumis à la CAO entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Les membres élus de la CAO le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la Commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission. Leurs observations sont consignées au procès verbal.

Vu l'avis du Bureau en date du 6 février 2017 ;

Après en avoir délibéré,
 Et à **l'unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- acte que cette commission sera présidée par Monsieur le Président ou son représentant,
- procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires et élit à l'unanimité la liste suivante :

Titulaires	
BERTHOME	Anne
GUILHEM	Bernard
MARTINEZ	Jean-François
LABORDE	Sébastien
CONTE-JAUBERT	Mireille
Suppléants	
SIRDEY	Denis
LACOUME	Eric
FOULHOX	Michel
LEGRAND	Jacques
DUGOURD	Chantal

- approuve la présente élection et procède à l'installation de la commission d'appel d'offres.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

23 FEV. 2017

Le Président,
 Philippe BUISSON




Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Émis le 24/02/2017
Reçu en préfecture le 24/02/2017
Affiché le
2017-02-069-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-069 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE CONCESSION**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-Président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu les articles L.1411-1, L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017-01-044 en date du 31 janvier 2017 relative à la création de la commission d'attribution des contrats de concessions (CACC),

Monsieur le Vice-Président expose :

- que conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, dans le cadre de la procédure de délégation de service public par un établissement public de coopération intercommunale, les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée de :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant dûment habilité par délégation, Président de la commission ;
- 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- que cette même commission dresse la liste des candidats admis à présenter une offre,

- qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de 5 suppléants ;

- que le comptable de La Cali et un représentant de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) siègent également à la commission avec voix consultative ;

- que par délibération n° 2017-01-044 en date du 31 janvier 2017, le Conseil communautaire a créé la commission d'attribution des contrats de concession composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants et a fixé les modalités de dépôt de liste ;

- que le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation ce quorum n'est pas atteint, la Commission est à nouveau convoquée et se réunit valablement sans condition de quorum ;

- qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la commission prévue par l'article L.1411-5 du CGCT, en application de l'article D.1411-5 du CGCT,

Vu l'avis du Bureau en date du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- acte que cette commission sera présidée par Monsieur le Président ou son représentant,
- procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires et élit à l'unanimité la liste suivante :

Titulaires	
BERTHOME	Anne
FONTENEAU	Fabienne
LABORDE	Sébastien
LAMAISSON	Jean-Luc
ROUX	Anne-Marie
Suppléants	
DARDENNE	Christophe
LAVIDALIE	Bruno
RESENDE	David
SIRDEY	Denis
ROBIN	Christian

- approuve la présente élection et procède à l'installation de la commission d'attribution des contrats de concession.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Liboume

23 FEV. 2017

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Établi le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le

ID : 033-200021908-201702242017_02_070-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-070 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre des conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES
ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Envoyé en préfecture le 24/02/2017
Reçu en préfecture le 24/02/2017
Affiché le
2017-02-070 - 2/2
SIR_1703-2016-7062-24102-2017-02-070-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu les articles L.1411-3, L.1411-4 et L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
Vu les articles 74,75 et 88 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017-01-043 en date du 31 janvier 2017 portant sur la création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Le Conseil communautaire a ainsi procédé :

- à la création de la commission consultative des services publics locaux en fixant le nombre de sièges à 10 répartis ainsi:

1) 5 représentants titulaires de la Communauté d'agglomération du Libournais et 5 suppléants,

2) 5 représentants titulaires des associations locales et 5 suppléants ;

- à l'ouverture à candidature en vue de la désignation des membres.

Vu l'avis du Bureau en date du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- acte que cette commission sera présidée par Monsieur le Président ou son représentant,

- procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires et élit à l'unanimité la liste suivante :

Titulaires	
BERTHOME	Anne
FONTENEAU	Fabienne
LABORDE	Sébastien
LAMAISON	Jean-Luc
ROUX	Anne-Marie
Suppléants	
DARDENNE	Christophe
LAVIDALIE	Bruno
RESENDE	David
SIRDEY	Denis
ROBIN	Christian

- approuve la présente élection et procède à l'installation de la commission consultative des services publics locaux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
23 FEV. 2017
Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Publié en préfecture le 24/02/2017
Affiché en préfecture le 24/02/2017
ID : 033-200027068-20170223-2017_02_071-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-071 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

**GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES DE CONTRÔLES ET DE VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif à la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération n°14.11.192 en date du 28 novembre 2016 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de service de contrôles et de vérifications réglementaires en matière de sécurité des bâtiments et des équipements,

Vu la signature en date du 17 février 2015 de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de contrôle et de vérifications réglementaires en matière de sécurité,

Vu l'article 2 de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de contrôle et de vérifications réglementaires en matière de sécurité,

Vu l'article 3 de ladite convention constitutive pour l'achat de prestations de service de contrôle et de vérifications réglementaires en matière de sécurité, relatif au coordonnateur du groupement,

Considérant le souhait des communes de Coutras, de Génissac, de Lagorce de Libourne et de Saint Christophe de Double d'intégrer le groupement de commandes afin de mutualiser ses achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion d'un nouveau membre au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Vu les délibérations des membres approuvant l'adhésion des communes de Coutras, de Génissac, de Lagorce de Libourne et de Saint Christophe de Double,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion des communes de Coutras, de Génissac, de Lagorce, de Libourne et de Saint Christophe de Double au groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de contrôle et de vérifications réglementaires en matière de sécurité des bâtiments et des équipements ,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
23 FEV. 2017
Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Affiché en préfecture le 24/02/2017

ID : 033-200027068-20170223-2017_02_072-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-072 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT D'ÉNERGIE, TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que La Cali fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les syndicats départementaux d'énergies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour La Cali au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Vu l'avis du Bureau en date du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de confirmer l'adhésion de La Cali au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de La Cali,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont La Cali est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont « La Cali » est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23 FEV. 2017

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais